

Conseil Municipal**Séance du Mardi 19 Mars 2024
Convocation du Mardi 12 Mars 2024****Ordre du jour**

- Approbation de la séance précédente
- Convention Territoriale Globale 2023-2027
- Devis Panneau POCKET
- Délibération relative à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Délibération de la commune sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire
- Délibération Installation de panneaux photovoltaïques flottants
- Affaires diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 19 Mars 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur CAMUSET Pascal.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, Mme Sylvie FAYOL, M. Frédéric PENOT, Mme Sandrine GAY, Mme Sophie MENARD.

Absents excusés : Mme Sylvie GUISSARD ayant donné pouvoir à Mr Pascal CAMUSET

M. Frédéric PENOT a été désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 DÉLIBÉRATION N°770192400001

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Bassée Montois et permettra à cette dernière ainsi qu'aux communes signataires de la Convention Territoriale Globale de bénéficier ou de continuer à percevoir des subventions de la CAF dans le champ de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits et du handicap, et ainsi contribuer à améliorer le quotidien des familles qui habitent ce territoire et participera à son attractivité aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour la population du territoire,

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ DEVIS PANNEAU POCKET

Monsieur le maire présente le devis Panneau Pocket, il s'agit d'une application qui permet aux administrés de recevoir directement sur leurs téléphones les actualités de la Commune.

Il s'agit d'un abonnement avec un nombre illimité de publications et d'alertes :

- Pour 1 an d'abonnement 130€
- Pour 2 ans d'abonnement, un trimestre supplémentaire offert 260€
- Pour 3 ans d'abonnement, un semestre supplémentaire offert 390€

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis et choisit l'abonnement pour 3 ans.

❖ DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE DÉLIBÉRATION N°77019240002

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret consacrant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale a été publié au Journal Officiel du 1er novembre 2023.

Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent ainsi décider d'instaurer cette prime. Le montant forfaitaire sera en fonction de la rémunération brute.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

❖ DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE SUR LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE DÉLIBÉRATION N°0770192400003

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la consultation de la population qui s'est déroulée du 19 février au 8 mars 2024, une seule administrée a apporté des remarques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune pour arrêter la cartographie et ainsi les transmettre à Monsieur Le Préfet.

❖ DÉLIBÉRATION INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES FLOTTANTS DÉLIBÉRATION N°770192400004

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que pour les besoins du projet (Installation de panneaux photovoltaïques flottants), il est nécessaire de créer une société par actions simplifiée, cette société pourra prendre la dénomination Société Balloy Solaire.

Le capital de la Société (1000€) sera réparti de la manière suivante :

- SDESM ÉNERGIES : 65%

- Commune de Balloy : 35%

Les statuts de la Société prévoient également :

- - que la société sera dirigée par un président, non rémunéré, nommé à durée illimitée. Il est convenu que la première présidence sera assurée par SDESM ÉNERGIES
- - que la Commune de Balloy pourra exercer un contrôle étroit sur la gouvernance.
- que les bénéfices de la société seront répartis au prorata du nombre d'actions détenues

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

❖ AFFAIRES DIVERSES

SDESM – Éclairage leds et changement armoire rue des Pâtures

La 1^{ère} phase de 28 luminaires et le complément de 14 luminaires sont terminées
Courant avril devrait commencer la dernière phase avec le changement de 11 luminaires (6 route de Gravons, 5 avenue du Château)
Nous aurons alors terminé le passage en leds de l'existant
Il nous faut maintenant vérifier les consommations électriques et les abonnements, qui sont certainement à baisser.

Étude Géothermie

L'étude finale a été remise et une réunion d'échange avec le prestataire Inddigo s'est tenue le lundi 4 mars.

Contrat Rural

Visite ce matin avec Didier JAKUBCSAK (Maître d'œuvre) et Franck DELAPLACE (département)
Les contraintes :
Mobilités PMR, positionnement des arrêts de car.

Pont de la vieille Seine

- Problème de passage pour les agriculteurs. Une étude est en court pour définir un nouveau cheminement.
-

Repas des aînés le 24 mars 2024

Nombre de participants prévus : 38
Mise en place des tables à faire.

Site internet de la commune

<https://mairiedeballoy.fr/>

Raccordement fibre des points isolés

7 points de raccordement seront réalisés en 2025

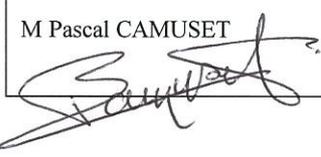
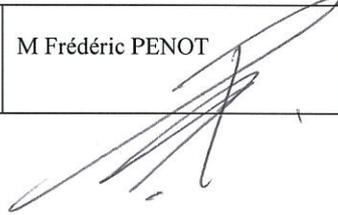
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Table des Délibérations

- ❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉcÉdente1
- ❖ Convention territoriale globale 2023-2027 dÉlibÉration n°7701924000011
- ❖ devis panneau pocket2
- ❖ Deliberation relative a la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dÉlibÉration n°7701924000022
- ❖ Délibération de la commune sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire DELIBERATION N°07701924000032
- ❖ Délibération Installation de panneaux photovoltaïques flottants dÉlibÉration n°7701924000042
- ❖ affaires DIVERSES.....3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification le

suivent les signatures :

M Pascal CAMUSET 		M Frédéric PENOT 	
--	--	--	--